



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
20 novembre 2017
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2018

New York, 22-26 janvier 2018

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour l'Égypte
(2018-2022)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Suivi et évaluation	10
 Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Égypte (2018-2022)	11



I. Considérations générales

1. Pays à revenu intermédiaire, l'Égypte est le pays le plus peuplé de la région arabe (94,8 millions d'habitants). Une nouvelle constitution¹ a été adoptée en 2014. L'Égypte privilégie la lutte contre les causes profondes de la stagnation du développement et de la vulnérabilité de la population tout en s'attaquant aux effets de l'instabilité régionale sur la sécurité. Elle part du principe que pour parvenir au développement humain durable, il faut remédier aux inégalités socioéconomiques et surmonter les contraintes environnementales. L'Égypte est déterminée à atteindre les objectifs de développement durable et a présenté son premier rapport intermédiaire au Groupe de haut niveau en 2016. La stratégie nationale de développement durable à l'horizon 2030, lancée en 2016, fixe des priorités de développement national en accord avec les dimensions sociale, économique et environnementale des objectifs de développement durable.

2. La stratégie de développement durable de l'Égypte repose sur dix grands axes prioritaires reliés entre eux : **développement économique ; énergie ; connaissance et innovation, transparence et efficacité de l'administration ; justice sociale ; santé ; éducation ; culture ; environnement ; développement urbain**. Sur le plan économique, elle privilégie une économie inclusive et fondée sur la connaissance, un secteur de l'énergie durable et une administration publique efficiente et efficace qui gère les ressources de l'État de manière transparente, équitable et flexible, rend compte de son action, répond aux besoins de la population et fait en sorte qu'elle soit la plus satisfaite possible (objectifs de développement durable 8, 9, 12, 16 et 17). Sur le plan social, elle met l'accent sur la justice sociale, l'accès aux services de santé, à l'éducation et aux services de base, la protection sociale et la réduction des disparités (objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 8 et 10). La question de l'environnement est prise en compte dans tous les secteurs de l'économie, notamment la gestion des ressources en eau et des ressources naturelles, la résilience face aux catastrophes naturelles, la gestion des risques climatiques et des risques de catastrophe, ainsi que le développement urbain (objectifs 6, 7, 11, 13, 14 et 15). La stratégie nationale à l'horizon 2030 de l'Égypte pour les femmes privilégie l'autonomisation politique, économique et sociale des femmes.

3. Le taux de croissance économique a chuté sous la barre des 2 % entre 2011 et 2014, après une période de croissance élevée et un pic de 7,2 % en 2008². En 2016, le Gouvernement a accepté un prêt de 12 milliards de dollars du Fonds monétaire international (FMI) en vue de rétablir la stabilité macroéconomique et de promouvoir une croissance inclusive, ce qui s'est traduit par l'adoption d'une série de réformes ambitieuses³. Les mesures prises ont notamment consisté à réformer la fonction publique et les subventions de l'électricité et des carburants, à réviser la loi relative à la taxe sur la valeur ajoutée, à adopter une nouvelle loi sur l'investissement et à assurer le caractère flottant de la monnaie. L'économie s'est stabilisée mais la situation macroéconomique demeure difficile.

4. La main-d'œuvre augmente chaque année de plusieurs centaines de milliers de nouveaux entrants, d'où la contrainte qui pèse sur une économie qui a peiné à créer des emplois pour les 12,6 % de chômeurs en 2016, le chômage des femmes s'élevant

¹ La constitution de 2014 porte notamment sur la concurrence entre les partis politiques, la transition pacifique du pouvoir, la séparation et l'équilibre des pouvoirs, la responsabilité de l'autorité publique et le respect des droits de l'homme et des libertés, la lutte contre l'égalité entre les sexes aux postes à responsabilité, la maternité et l'enfance, la violence à l'égard des femmes, les femmes âgées et les femmes en situation de besoin.

² Données de la Banque mondiale (consultées pour la dernière fois en août 2017).

³ Données du FMI : <http://www.imf.org/external/country/EGY/index.htm>.

à 24 % et celui des jeunes à 31 %. Les petites et moyennes entreprises sont les moteurs économiques d'une croissance créatrice d'emplois, et représentent 80 % du produit intérieur brut (PIB) et 75 % de la main-d'œuvre. Conscient de l'importance que revêtent ces entreprises, le Gouvernement a rétabli le Fonds de développement social en 2017 afin d'en faire une agence de développement des micro, petites et moyennes entreprises placée sous l'autorité du Ministère du commerce et de l'industrie. Le Ministère de l'investissement et de la coopération internationale a lancé un fonds de création d'entreprises pour favoriser l'investissement d'impact.

5. Les principaux motifs de préoccupation tiennent à la dynamique démographique et à la hausse de la pauvreté. Avec un taux de croissance démographique de 2,4 % et un taux de fécondité de 3,5 enfants par femme⁴, il est indispensable d'étendre les services sociaux de base et de développer l'emploi alors même que les ressources naturelles sont limitées. À cela s'ajoute la hausse de la pauvreté, qui a augmenté de 16,7 % en 1999-2000 à 26,3 % en 2012-2013⁵, et à 27,8 % en 2015⁶. Le taux de pauvreté est plus élevé dans les zones rurales de la Haute-Égypte où vivent 40 % des pauvres et où le taux d'alphabétisation des femmes est relativement faible, de l'ordre de 65 %, ce qui est souvent lié à des taux de fécondité élevés⁷.

6. Pour s'attaquer à ce problème, l'Égypte s'est dotée d'un système de protection sociale très large dont le Ministère de la solidarité sociale étend la couverture à mesure que les subventions de l'alimentation et des carburants sont supprimées dans le cadre de la série de réformes socioéconomiques. Le programme conditionnel de transfert en espèces, lancé en 2015 pour soutenir les familles les plus touchées, a atteint plus de 14 millions de personnes dans les catégories les plus pauvres et les plus vulnérables.

7. L'Égypte est consciente de la pression croissante qu'exercent les changements climatiques et la dégradation de l'environnement en termes de vulnérabilité sociale. Les catégories pauvres et vulnérables souffrent d'un accès insuffisant à l'eau, à l'énergie et à d'autres ressources naturelles, et au partage de leurs avantages, tout en faisant face plus que les autres aux incidences des effluents industriels toxiques. Dans le delta du Nil, l'une des zones les plus densément peuplées du monde et l'un des points chauds en termes de vulnérabilité climatique « extrême »⁸, plus de 7 millions de personnes sont exposées à un risque de déplacement lié au climat d'ici au milieu du siècle si aucune mesure n'est prise. L'Égypte s'est engagée à appliquer l'Accord de Paris sur les changements climatiques et a fixé des contributions déterminées au niveau national pour l'action climatique. Elles consistent notamment en un appel à de nouveaux investissements pour un montant de 73 milliards de dollars d'ici à 2030. Les populations rurales dépendent fortement des écosystèmes et de la biodiversité pour leur subsistance et il faut trouver un juste équilibre entre l'accès aux ressources et les mécanismes de zones protégées. La pression sur les ressources en eau et en énergie est forte, 95 % de la population vivant sur les berges et dans le delta du Nil en 2017. La quantité d'eau douce par habitant est passée sous la barre des 700 m³/an, c'est-à-dire en-dessous du seuil de pauvreté hydrique, et la demande d'électricité augmente de 10 % par an.

⁴ Enquête démographique et sanitaire, Agence centrale pour la mobilisation publique et les statistiques, 2014.

⁵ Examen national volontaire des objectifs de développement durable, rapport de l'Égypte au Forum politique de haut niveau des Nations Unies, juillet 2016.

⁶ Recueil statistique de l'Agence centrale pour la mobilisation publique et les statistiques, octobre 2016.

⁷ Bilan de pays des Nations Unies, 2016.

⁸ Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat, quatrième et cinquième rapports d'évaluation, 2007 et 2014.

8. La migration mixte et la protection des populations concernées restent problématiques. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a enregistré 190 486 personnes relevant de sa compétence et cité plus de 63 nationalités différentes. Près des deux tiers d'entre eux sont Syriens, les autres venant d'Érythrée, d'Éthiopie, d'Iraq, de Somalie, du Soudan du Sud et du Soudan. Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables et exposés à la traite des êtres humains.

9. La sécurité et la stabilité sont de la plus haute importance pour surmonter les obstacles au développement. La paix intérieure et extérieure est au cœur de la vision égyptienne depuis 1960 : le pays a contribué à 37 missions de maintien de la paix en déployant plus de 30 000 soldats dans 24 pays en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Europe. L'Égypte promeut la diplomatie préventive et la formation par l'intermédiaire du Centre international du Caire pour la résolution des conflits le maintien et la consolidation de la paix, récemment rétabli.

10. Au cours du cycle précédent, le PNUD s'est employé à renforcer les capacités des institutions nationales à mettre en œuvre des programmes à grande échelle. Son programme conditionnel de transfert en espèces, expérimenté en 2007, a été généralisé en 2015 avec le Ministère de la solidarité sociale. Le PNUD a contribué à la création du Centre international du Caire pour la prévention des conflits, le maintien et la consolidation de la paix au sein du Ministère des affaires étrangères, qui est reconnu comme un centre régional et international d'excellence. Le PNUD soutient l'Agence de lutte contre la corruption en vue d'appliquer des bonnes pratiques et de nouer des partenariats avec le Réseau arabe de lutte contre la corruption, conformément à la stratégie nationale de lutte contre la corruption (2015). Le PNUD a apporté son appui au Conseil national des femmes et au Conseil national de la population afin d'élaborer la stratégie de communication concernant la stratégie nationale 2030 pour les femmes et la stratégie nationale d'abandon des mutilations génitales féminines (2016-2020).

11. Le PNUD a adopté une approche innovante et intégrée du développement local en ciblant les districts pauvres et vulnérables en Haute-Égypte⁹ dans des domaines tels que l'agro-recyclage, les écoles de campagne, l'alphabétisation, les écoles élémentaires, la création de groupements d'entreprises et la prévention des mutilations génitales féminines. Cette approche intégrée offre de vastes perspectives de localisation des objectifs de développement durable. La capacité du PNUD à nouer des partenariats avec les autorités publiques, les donateurs, le secteur privé et la société civile a permis à 17 000 jeunes égyptiens d'accéder à des possibilités de formation informatique et a renforcé l'autonomie des jeunes femmes dirigeantes et de plus de deux millions de jeunes égyptiens grâce au développement des compétences en matière d'organisation des carrières et des services d'employabilité dans les centres communautaires.

12. En matière de viabilité environnementale, le PNUD a présenté des méthodes d'adaptation à la montée escomptée du niveau de la mer sur la côté septentrionale. Il a aidé le Gouvernement à lancer un programme national visant à transformer le système d'éclairage public en système d'éclairage efficient, et la reproduction à grande échelle de cette initiative a permis d'installer 40 millions de lampes sans faire augmenter le volume d'électricité en 2016. Le PNUD est la première organisation internationale dans le domaine de la biodiversité, la réhabilitation de 15 zones protégées figurant parmi ses succès.

13. Les principaux enseignements tirés des dix évaluations conduites au cours du cycle précédent suggèrent que le PNUD devrait continuer d'étendre son appui aux administrations locales et au développement. Selon les évaluations de quatre projets

⁹ Évaluation à mi-parcours du réseau égyptien pour le développement intégré, 2015.

de planification stratégique et de développement urbain, le PNUD a obtenu des résultats en dépit des changements de gouvernement après janvier 2011¹⁰. Dans l'évaluation sur le développement intégré mis en œuvre à Louxor et à Qena, il est recommandé au PNUD d'éviter de dupliquer les initiatives en cours et de se concentrer sur leur élargissement¹¹. Les évaluations des projets relatifs aux technologies de l'information et des communications démontrent la capacité du PNUD à étendre la mise en œuvre des solutions fondées sur des technologies de l'information qui atteignent les populations pauvres dans des zones isolées tout en réduisant les coûts de transaction¹². La collaboration entre le PNUD et les organisations de la société civile s'est avérée payante, surtout en matière de lutte contre les mutilations génitales féminines – il en a résulté une diminution de 13 % de cette pratique parmi les jeunes générations de filles¹³.

14. Les avantages comparatifs du PNUD tiennent à sa capacité à innover et à aider le gouvernement à déterminer des approches et mécanismes innovants comme le lancement, en septembre 2017, de l'initiative sur l'investissement d'impact, et à garantir à l'Égypte un siège au Conseil consultatif de haut niveau du Fonds des Nations Unies pour l'impact social. L'avantage comparatif reconnu du PNUD par rapport à d'autres organismes des Nations Unies et institutions financières internationales tient pour partie à sa capacité à soutenir les gouvernements afin qu'ils appliquent des projets nationaux de planification de grande ampleur, en faisant preuve de flexibilité et en garantissant l'accessibilité de l'expertise nationale et internationale¹⁴.

15. En tant qu'agence d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial (GEF) et agence accréditée du Fonds vert pour le climat, le PNUD est le mieux placé pour soutenir l'Égypte dans la gestion de ses risques liés aux changements climatiques et dans la préservation de la biodiversité, sur le plan des politiques comme sur celui de la mise en œuvre.

II. Priorités du programme et partenariats

16. **Étant donné les défis susmentionnés, les enseignements tirés lors du précédent cycle de programmation et l'avantage comparatif du PNUD, trois domaines prioritaires interconnectés ont été retenus.** Le programme est aligné sur les réalisations du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement¹⁵, le Plan stratégique du PNUD 2014-2017, les priorités émergentes du nouveau Plan stratégique du PNUD 2018-2021, Vision Égypte 2030 et les objectifs de développement durable. Le PNUD lancera des partenariats avec des organismes

¹⁰ Évaluation des quatre projets mis en œuvre par le PNUD et l'Organisation générale pour la planification physique en Égypte, 2016 : Plan de développement stratégique de l'Égypte méridionale (2002-2017) ; planification d'un développement spatial équilibré (2009-2017) ; plan stratégique de développement urbain de la région du Grand Caire (janvier 2008-juin 2016) ; planification urbaine stratégique et participative d'Alexandrie (2009-2017).

¹¹ Évaluation à mi-parcours du réseau égyptien pour le développement intégré, 2015.

¹² Étude d'impact du programme de développement intégré de la Nubie, 2016.

¹³ Évaluation à mi-parcours du programme national de lutte contre les mutilations génitales féminines et pour l'autonomisation des familles, 2014.

¹⁴ Le PNUD a expérimenté et appliqué avec succès le modèle de développement intégré en Haute-Égypte (Qena et Louxor) en ciblant le développement des moyens de subsistance de 7 000 jeunes et femmes. Ce modèle est reproduit dans d'autres parties du pays et a été présenté au Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement à Nairobi, Kenya, en décembre 2016.

¹⁵ Les trois réalisations du programme de pays présentées dans ce document sont reprises mot pour mot du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement.

des Nations Unies dans chacun des principaux domaines de programme mentionnés ci-dessous.

17. Le nouveau programme du PNUD renforcera le cadre institutionnel et partenarial ainsi que les institutions fonctionnelles de gouvernance à tous les niveaux, ainsi que des méthodes de développement visant à réduire la pauvreté en favorisant la croissance par l'emploi, en accroissant la résilience face aux risques climatiques et sanitaires et en autonomisant les femmes.

Réalisation 1 du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement : En 2022, l'Égypte a adopté des trajectoires de développement équitables et durables et reste bien partie pour atteindre les cibles convenues en matière de développement économique inclusif, durable, résilient et créateur d'emplois (objectifs 1, 3, 8, 9, 10, 12, 16 et 17).

18. Ce domaine du programme contient un cadre qui renforce les fonctions gouvernementales essentielles touchant à l'efficacité et à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de la stratégie de développement durable, tout en s'attachant à nouer des partenariats avec les organismes des Nations Unies présents dans le pays pour prendre l'initiative concernant les objectifs. D'autre part, il favorise la réforme économique du Gouvernement en privilégiant l'inclusion financière et le développement intégré en faveur des pauvres, des jeunes et des femmes grâce à des programmes innovants qui peuvent produire un effet maximal concernant l'ensemble des objectifs et des cibles (« accélérateurs »).

Priorité du PNUD : Établir des cadres pour la mise en œuvre de la Vision Égypte 2030 et des objectifs de développement durable, renforcer les capacités institutionnelles de planification et de suivi

19. Le PNUD apportera son appui au Ministère de la planification, du suivi et de la réforme administrative afin d'établir un système efficace de suivi et d'évaluation pour contrôler la mise en œuvre de Vision Égypte 2030 et éclairer les priorités à suivre pour réaliser les objectifs de développement durable. Le PNUD aidera ses partenaires, en particulier les ministères de la planification, de l'industrie et du commerce, et de la solidarité sociale, ainsi que l'Agence de développement des micro, petites et moyennes entreprises, et le Ministère de l'industrie et du commerce, à rationaliser et à hiérarchiser leurs stratégies dans leurs secteurs respectifs au moyen d'une planification axée sur les résultats, de stratégies de communication et de systèmes de gestion et de responsabilité, en incorporant des indicateurs et une analyse sur l'égalité hommes-femmes qui se fonde sur les meilleures pratiques internationales. Par l'intermédiaire du Ministère du développement local, le PNUD contribuera à la localisation des objectifs de développement durable en créant les conditions de la participation de la société civile, du secteur privé et d'autres parties prenantes. Il appuiera des mécanismes de financement innovants afin de réaliser les objectifs par l'investissement d'impact.

20. Conformément au pilier de la stratégie de développement durable relatif à la responsabilité et à la transparence, le PNUD soutiendra les réformes administratives et répondra aux demandes du Gouvernement d'accroître la transparence et la responsabilité de l'administration afin d'améliorer la qualité des services et l'efficacité du développement aux niveaux central et local. Il apportera notamment son appui à l'Agence de contrôle administratif (objectifs 16 et 17) et aux systèmes qui contribuent à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'autonomisation des femmes.

21. Dans le cadre de ses efforts de promotion de la coopération Sud-Sud, le PNUD continuera d'appuyer l'Académie Sud-Sud en explorant de nouvelles pistes

innovantes de coopération avec le Ministère des affaires étrangères. Il apportera son soutien aux contributions mondiales et régionales de l'Égypte aux bonnes pratiques en matière de résolution des conflits et de maintien et de consolidation de la paix (objectif 17), de lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation et de réduction des risques dans le cadre de diverses initiatives régionales et mondiales.

Priorité du PNUD : Développement économique et entrepreneuriat inclusif et au service des pauvres

22. Le PNUD continuera d'apporter son appui à l'extension par le Gouvernement du programme de filet de sécurité sociale afin de toucher un plus grand nombre de pauvres et de personnes handicapées (objectifs 1 et 10)¹⁶. Sur demande, il travaillera de concert avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Fonds mondial pour développer l'emploi des personnes vivant avec le VIH/sida et des personnes handicapées, et avec l'Organisation mondiale de la santé pour réduire les inégalités sanitaires liées aux maladies non transmissibles (objectif 3).

23. Le PNUD adoptera une méthode de développement par zone pour contribuer au développement et à l'extension de possibilités économiques locales inclusives et durables sur le plan environnemental dans les gouvernorats pauvres, ruraux comme urbains, y compris en Haute-Égypte, dans les gouvernorats frontaliers et dans le Sinaï (objectif 10)¹⁷. Le PNUD nouera des partenariats avec le Ministère de la planification, le Ministère du développement local et le Conseil national des femmes, des groupes de la société civile, le FNUAP, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, ONU-Femmes, ONU-Habitat, la Banque mondiale et le secteur privé. Il s'appuiera sur les plans de développement de quatre gouvernorats pauvres de la Haute-Égypte, durant l'élaboration desquels il avait apporté son appui au Ministère du développement local pendant le cycle précédent.

24. Le PNUD fournira une assistance technique à l'Agence de développement des micro, petites et moyennes entreprises afin qu'elle oriente ses capacités pour cibler l'entrepreneuriat, notamment les systèmes qui renforcent les chaînes de valeur locales et mondiales dans le pays, en privilégiant les femmes et les jeunes (objectifs 8 et 9). Il innovera dans le paysage des micro, petites et moyennes entreprises en partenariat avec le secteur public et le secteur privé, en particulier l'Institut des technologies de l'information, le Centre pour l'innovation, les chambres de commerce, le Ministère du commerce extérieur et de l'industrie, l'Emerson Engagement Game Lab et Stanford ChangeLabs, en s'attachant en particulier à autonomiser les jeunes, les femmes et les personnes handicapées (objectifs 5, 8 et 12).

25. Le PNUD utilisera les investissements dans le domaine de l'impact social pour faciliter les subventions et le capital de marché en faveur des entreprises, et examinera davantage les possibilités d'utilisation innovante des technologies de l'information pour réduire l'exclusion, les vulnérabilités et les disparités entre hommes et femmes (objectifs 5 et 9), accélérer le développement socioéconomique et renforcer les compétences entrepreneuriales des jeunes, surtout au niveau du gouvernorat. Cela suppose notamment de travailler avec le Ministère des technologies de l'information et des communications, l'Autorité nationale de réglementation des télécommunications et la Poste égyptienne pour que les pauvres bénéficient d'un accès plus large et abordable.

26. Le PNUD dirige la composante résilience du Plan régional sur les réfugiés et la résilience, dit « 3RP », en Égypte. La composante résilience se décline dans les différents secteurs (protection, alimentation, santé, éducation, besoins essentiels et

¹⁶ Les mesures ciblant les personnes handicapées sont également couvertes au titre de la réalisation 3.

¹⁷ Les mesures prises dans ce domaine concernent également la réalisation 2.

moyens de subsistance) du Plan Égypte 3RP 2017-2018, lancé en 2017. Le caractère nécessaire d'une approche fondée sur la résilience et du renforcement de la localisation pour répondre aux questions économiques et d'intégration liées à la crise des migrants et des réfugiés fait l'objet d'une prise de conscience croissante.

Réalisation 2 du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement : En 2022, les ressources naturelles de l'Égypte, y compris les milieux urbains, sont gérées de manière équitable, durable et productive de façon à accroître les revenus, à réduire l'insécurité alimentaire et à atténuer les risques environnementaux (objectifs 6, 7, 11, 13, 14 et 15).

Priorité du PNUD : résilience climatique, moyens de subsistance et écosystèmes durables

27. Conformément aux objectifs 13 et 15 et à l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le PNUD continuera d'apporter son soutien aux **initiatives d'adaptation aux changements climatiques** du Ministère de l'environnement et d'autres partenaires qui visent, entre autres, à accroître le financement de l'action climatique dans tout le pays, notamment aux fins de mesures prioritaires telles que la protection des terres basses du delta du Nil face à l'élévation du niveau de la mer. Ces initiatives appuieront la mise en œuvre de la stratégie climatique des contributions déterminées au niveau national, seront reliées aux mécanismes mondiaux de financement de l'action climatique et comprendront des techniques à bas coût, nouvellement adoptées et expérimentées, de protection des littoraux. Le PNUD continuera de soutenir les évaluations de vulnérabilité aux changements climatiques et le développement de plans nationaux et sectoriels sur les changements climatiques. Ce soutien consistera notamment à mettre au point un plan intégré de gestion des zones côtières pour la côte septentrionale de l'Égypte, à relier les plans de développement aux mesures pertinentes de protection des côtes et à travailler en lien étroit avec les autorités et les populations locales. Le soutien du PNUD portera notamment sur la mise en place d'un mécanisme d'observation systématique des paramètres océanographiques pour suivre les changements survenus le long de la côte, qui pourra être relié à un système d'alerte rapide visant à lutter contre les épisodes météorologiques extrêmes. Le PNUD continuera d'appuyer les évaluations de vulnérabilité face aux changements climatiques ainsi que l'élaboration de plans nationaux et sectoriels d'adaptation à ces changements.

28. Conformément aux objectifs 7, 11 et 13, le PNUD continuera d'aider l'Égypte à **atténuer les changements climatiques**, parallèlement à la réduction de la pollution, en faisant la promotion de l'efficacité énergétique dans les villes et dans les principaux secteurs économiques, et des technologies d'énergies renouvelables à petite échelle qui ont des effets positifs sur la réduction de la pauvreté, en particulier le renforcement des capacités du Gouvernement à appliquer les conventions internationales sur l'environnement comme l'Accord de Paris et à en rendre compte. S'y ajouteront des initiatives visant principalement à éliminer les substances nocives pour l'ozone, conformément à l'Accord de Kigali.

29. Conformément aux objectifs 6, 14 et 15, le PNUD appuiera le développement et la mise en œuvre des plans de gestion des zones protégées avec le Ministère de l'environnement, les autorités locales, la coopération italienne et d'autres donateurs. Cet appui consistera notamment à nouer des liens concrets avec le secteur privé et à favoriser l'innovation, la création d'emplois et l'amélioration des moyens de subsistance, en mettant l'accent sur l'autonomisation économique des femmes, le développement communautaire et le renforcement de l'accès aux sources d'énergie renouvelables (objectifs 8 et 9). Le PNUD renforcera sa contribution et son champ d'action en matière de gestion des déchets, en collaboration avec des organisations

de la société civile et des associations communautaires, en ciblant les déchets municipaux, les déchets dangereux et les produits chimiques.

Réalisation 3 du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement : En 2022, les femmes contribuent pleinement au développement de l'Égypte et tous les droits des femmes et des filles prescrits dans la Constitution sont respectés et protégés et ne font l'objet d'aucune discrimination (objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 8 et 16).

Priorité du PNUD : protection et autonomisation des femmes

30. Conformément à l'objectif 5, et dans le sillage du partenariat stratégique conclu avec le Conseil national des femmes, le PNUD soutiendra la mise en œuvre de la stratégie nationale 2030 pour les femmes, et se concentrera sur l'autonomisation et les compétences d'encadrement des femmes. Il appuiera les capacités au sein de l'administration et de l'ensemble des mécanismes relatifs aux femmes en matière d'analyse et de solutions favorisant l'entrepreneuriat des femmes, leur participation à la vie active et leur accès à un travail décent (objectifs 8 et 10).

31. Le PNUD continuera d'apporter son appui au Conseil national de la population afin qu'il mette en œuvre la stratégie de lutte contre les mutilations génitales féminines et qu'il amplifie ses initiatives en Haute-Égypte rurale avec les partenaires des Nations Unies et le Conseil national des femmes concernant le programme conjoint « Lutte contre la violence à l'égard des femmes en Égypte : une approche coordonnée de la prévention et de la protection » (objectif 16). Le programme conjoint sera harmonisé avec le programme régional sur la lutte contre les violences sexistes. Le PNUD s'emploiera à renforcer l'unité de suivi et d'évaluation du Conseil national des femmes afin de consolider la communication d'informations par les autorités sur les objectifs nationaux et les objectifs de développement durable.

III. Administration du programme et gestion des risques

32. Les risques externes liés à la sécurité et à la cohésion sociale sont faibles, étant donné l'engagement qu'a pris le Gouvernement de garantir la stabilité, d'équilibrer les réformes économiques et sociales et de remédier aux principales disparités. Le Gouvernement est conscient du fait qu'il est nécessaire de renforcer ses capacités en faveur de l'efficacité du développement, d'atténuer les risques de catastrophe climatique et naturelle, de réduire la pauvreté et de freiner la croissance démographique. L'objectif sous-jacent du programme en cours est de fournir un soutien qui contribue à lutter contre ces risques.

33. L'Égypte est le premier bénéficiaire de prêts des institutions financières internationales dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, et fournit un exemple intéressant de confluence de différents prêteurs multilatéraux, même si le précédent cycle du programme du PNUD s'est largement appuyé sur le partage des coûts avec l'État. Le nouveau cycle de programmation consistera à nouer de nouveaux partenariats avec les institutions financières internationales et le secteur privé et à renforcer les capacités afin d'amplifier les actions conduites, de produire un impact, et de passer du financement de projets isolés au financement d'une vision. Son avantage comparatif par rapport aux institutions financières internationales tient à la mise en œuvre du programme et à sa complémentarité permettant d'accélérer les objectifs de développement durable. Les partenariats avec le secteur privé dépendront de la capacité du PNUD à établir de nouveaux mécanismes de financement du développement.

34. Il existe un risque de pénurie de ressources concernant la réalisation 1, qui couvre 60 % des prévisions de ressources du programme. Pour atténuer ce risque, le PNUD mettra l'accent sur le développement de projets de grande envergure dans les deux autres domaines de réalisation, en partenariat étroit avec d'autres organismes des Nations Unies.

35. Pour que le PNUD maintienne le niveau escompté d'activité, le recouvrement des coûts doit être renforcé et la méthode d'établissement du coût direct d'un projet doit s'appliquer à tous les projets. Ce point s'est révélé problématique et des négociations sont en cours avec le Gouvernement pour veiller à ce qu'il soit tenu compte du recouvrement des coûts dans les nouveaux projets.

36. Le programme de pays restera flexible afin de pouvoir être adapté en fonction des nouvelles priorités, conformément à l'esprit et à l'orientation du programme de pays et sur demande du Gouvernement.

IV. Suivi et évaluation

37. Le Gouvernement et le PNUD se sont engagés à pratiquer une gestion axée sur les résultats et appuyée par une pratique et des systèmes de suivi et d'évaluation solides. Le PNUD aidera le Ministère de la planification à suivre les objectifs de développement durable et à les transposer au niveau local. Il s'appuiera également sur d'autres sources de données comme les statistiques nationales, les résultats du recensement de 2017 et la mise à jour par la Banque mondiale de la cartographie de la pauvreté.

38. Le marqueur de l'égalité hommes-femmes – l'outil d'information du PNUD en matière d'égalité des sexes – a été déployé en 2015 afin d'améliorer la planification, le ciblage et le suivi tenant compte de la problématique hommes-femmes. Le PNUD s'appuiera sur l'analyse de l'égalité hommes-femmes de 2016 et sur la stratégie d'égalité hommes-femmes de 2017.

39. Le PNUD évaluera les projets au moins une fois par cycle, et consacra 2 à 5 % des budgets au suivi. Tous les projets du PNUD consacreront jusqu'à 2 % de leurs ressources à la communication et à l'apprentissage.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation

Priorité ou objectif national : Les piliers de la stratégie de développement durable (SDD) relatifs au développement économique et à la connaissance, l'innovation et la recherche scientifique, le sous-pilier relatif à la formation professionnelle, le programme national de réforme socioéconomique, la politique nationale sur la population

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) faisant intervenir le PNUD :

Domaine de réalisation 1. Croissance inclusive, autonomisation économique et emploi. En 2022, l'Égypte a adopté des trajectoires de développement équitables et durables et reste bien partie pour atteindre les cibles convenues en matière de développement économique inclusif, durable, résilient et créateur d'emplois (objectifs de développement durable – ODD – 1, 3, 8, 9, 10, 12, 16 et 17).

Réalisation correspondante du plan stratégique (2018-2021) :

Réalisation 1 : La croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars É.-U.)
1.1 Volume de la population active et participation ventilée par sexe, par âge et par gouvernorat. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (Niveau de référence : 46,6 %, niveau cible : 53 %)	Enquête égyptienne sur la population active	Produit 1.1. Les institutions nationales sont soutenues pour la collecte et la mesure des données, les systèmes analytiques et le suivi concernant les ODD et la SDD.	Ministère de la planification	Ressources ordinaires : 4 000
1.2 Taux de chômage ventilé par sexe, par âge, par niveau d'éducation et par gouvernorat (Niveau de référence : 12,4 % (2016), niveau cible : 9 % (2022))	Suivi de la pauvreté par l'Agence centrale pour la mobilisation publique et les statistiques (CAPMAS)	Existence d'une politique et d'un système de partage des données entre les institutions publiques ; Cadre intégré 7.4	Ministère de l'investissement et de la coopération internationale	Autres ressources : 151 350
1.3 Écart de pauvreté entre les gouvernorats les plus pauvres et les plus riches (Niveau de référence : 17%, niveau cible : 10% (2022))	Indice ODD du Réseau des solutions pour le développement durable	<i>Niveau de référence :</i> Pas de politique ou de système déployé pour le suivi et l'évaluation <i>Niveau cible :</i> Politique adoptée en 2019, système opérationnel dans les ministères et les gouvernorats en 2022.	Ministère du commerce et de l'industrie	
1.4 Classement relatif à la facilité de faire des affaires (Niveau de référence : 131, niveau cible : 100)	Banque mondiale ¹⁸	Accord pour mettre au point un cadre d'analyse et de suivi fondé sur les ODD qui permettra de réaliser des mesures tenant compte de la problématique hommes-femmes ; Cadre intégré 7.2	CAPMAS Centre d'information et de soutien à la décision	
1.5 Classement de l'Égypte à l'indice mondial de l'innovation (Niveau de référence : 99, niveau cible : 85)	Ministère de l'agriculture	<i>Niveau de référence :</i> Le cadre n'existe pas <i>Niveau cible :</i> Les données sont publiées sous un format ouvert au public pour permettre à la société civile d'assurer le suivi des cibles des ODD.	Secteur privé Pacte mondial	

¹⁸ <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=Worldwide-Governance-Indicators>.

- 1.6 Croissance des PME : part de l'emploi dans les petites et moyennes entreprises (Niveau de référence : 11 %, niveau cible : 17 %)
- 1.7 Taux de croissance de la population (Niveau de référence : 2,4 % (2017), niveau cible : 2,2 %)
- 1.8 Valeur ajoutée manufacturière en part du PIB (Niveau de référence : 12,5 %, niveau cible : 15 %)
- Cadre intégré :
- 1.9 Couverture des systèmes de protection sociale, ventilée par groupes à risque

Produit 1.2. Des solutions de développement national intégrées et fondées sur des données probantes sont mises au point en utilisant des cadres de développement durable

Renforcement des systèmes intégrés de planification tenant compte des disparités entre les sexes et adoption de processus de consultation qui incluent des représentants des communautés affectées ; Cadre intégré 1.1 et 7.3

Niveau de référence : (2018): systèmes pas encore pleinement en vigueur

Niveau cible : (2022): les systèmes intégrés révisés et activés sont opérationnels

Nombre de réformes administratives mises en œuvre pour améliorer la transparence et la responsabilité, ainsi que la qualité des services ; Cadre intégré 1.2

Niveau de référence : À déterminer

Niveau cible : À déterminer

Les capacités des autorités centrales et locales à suivre et étendre le programme de sécurité sociale sont renforcées, et les représentants de la société civile sont associés à la vérification des données et des résultats ; Cadre intégré 1.2

Niveau de référence : Des systèmes de suivi sont évalués et établis

Niveau cible : Des données régulières sur le ciblage et les mécanismes de protection sont produites par niveaux de région/secteur

Produit 1.3. Stratégies favorisant l'entrepreneuriat et la création d'emplois dans certains gouvernorats

Nombre de mécanismes opérationnels au service des pauvres qui ciblent les pauvres en Haute-Égypte en tenant compte des différences de besoins selon le sexe.

Niveau de référence : 45 villages fonctionnant avec de nouvelles possibilités de création d'emplois (Réseau égyptien pour le développement intégré)

Niveau cible : 50 mécanismes soutenus par le PNUD, 40 % de femmes

Chambre de Commerce

Groupes de donateurs

Ministère de la solidarité sociale

Agence de développement des MPME

Ensemble de gouvernorats de la Haute-Égypte

Laboratoires d'idées nationaux

Établissements universitaires

Autorités locales

Directions techniques

Union européenne

Banque mondiale

Entreprises locales

Chambres de commerce

Institutions nationales de prêt

Organismes des Nations Unies

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars É.-U.)
		<p>Nombre d'entrepreneurs et d'emplois créés en Haute-Égypte, ventilés par sexe, par zone géographique et par âge ; Cadre intégré 1.1.1</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 500 000 emplois créés par l'intermédiaire du PNUD (2016, 200 000 pour les femmes et 300 000 pour les hommes)</p> <p><i>Niveau cible</i> : 700 000 nouveaux emplois créés en 2022 (non cumulable avec le niveau de référence)</p>	Organisations non gouvernementales et communautaires	
		<p>Produit 1.4. Nouvelles formes de partenariat avec le secteur privé, le Gouvernement et les organismes bilatéraux pour fournir des financements inclusifs, durables et innovants</p> <p>Volume de services financiers ciblés fournis aux citoyens.</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Lancement d'un investissement à impact social (2017)</p> <p><i>Niveau cible</i> : 50 millions de dollars mobilisés pour l'investissement d'impact</p>		
		<p>Nombre de produits de connaissance élaborés par le PNUD pour informer la prise de décision</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 11 rapports nationaux sur le développement humain</p> <p><i>Niveau cible</i> : 2 nouveaux rapports/publications publiés pendant le prochain cycle de programme de pays sur les principales questions de développement qui figurent parmi les priorités du programme national</p>		
		<p>Nombre de partenariats et modalités d'échange provenant de l'Académie Sud-Sud</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Aucun (fixer un niveau de référence)</p> <p><i>Niveau cible</i> : 10 partenariats et modalités d'échange (par thème)</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars É.-U.)
Produit 1.5. Contributions mondiales et régionales de l'Égypte aux meilleures pratiques en matière de résolution des conflits, de maintien de la paix et de prévention de l'extrémisme violent				
<p>Nombre et situation géographique des opérations de maintien et de consolidation de la paix</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 37 opérations de maintien de la paix avec plus de 30 000 soldats déployés dans 24 pays</p> <p><i>Niveau cible</i> : 10 opérations de maintien de la paix supplémentaires, par région</p>				
<p>Nombre de gouvernorats et pourcentage de jeunes bénéficiant des campagnes de sensibilisation à la lutte contre la radicalisation</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Information non disponible (à déterminer)</p> <p><i>Niveau cible</i> : 4 gouvernorats et 60 % des jeunes</p>				
Priorité ou objectif du pays : Environnement ; piliers développement urbain et énergie de la stratégie de développement durable ; stratégie agricole nationale ; stratégie nationale du logement ; stratégie nationale des ressources en eau				
Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) faisant intervenir le PNUD :				
Domaine de réalisation 3. Efficacité de l'utilisation des ressources, protection de l'environnement et croissance verte : En 2022, les ressources naturelles de l'Égypte, y compris les milieux urbains, sont gérées de manière équitable, durable et productive de façon à accroître les revenus, à réduire l'insécurité alimentaire et à atténuer les risques environnementaux (ODD 6, 7, 11, 13, 14 et 15).				
Réalisation correspondante du plan stratégique (2018-2021) :				
Réalisation 5 : les pays sont à même de réduire les risques de conflit et de catastrophe naturelle, notamment ceux liés aux changements climatiques.				
3.1 Part de la consommation d'eau totale dans l'agriculture (Niveau de référence : 107, niveau cible : 100)	Données nationales produites par le Ministère de l'environnement	Produit 2.1. Utilisation accrue de solutions d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables dans les principaux secteurs	Ministère de l'environnement	Ressources ordinaires : 50
3.2 Pourcentage des zones de réserves naturelles par rapport à la superficie totale (Niveau de référence : 11,10 %, niveau cible : 17 %)	Données nationales produites par le Ministère de l'agriculture	Réduction des émissions de dioxyde de carbone <i>Niveau de référence</i> : 272 millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (2013)	Ministère de l'industrie	Autres ressources : 78 400
3.3 Pourcentage de bidonvilles par rapport à l'ensemble des zones (Niveau de référence : 38 %, niveau cible : moins de 20 %)	Ministère du logement	<i>Niveau cible</i> : 60 000 tonnes de réduction de dioxyde de carbone en 2022 (contribution du projet du PNUD) Systèmes de gestion des déchets dangereux et chimiques établis et opérationnels ; Cadre intégré 1.3	Ministère de l'électricité Ministère des ressources en eau et de l'irrigation	
3.4 Pourcentage de la population exposée au risque de catastrophe		<i>Niveau de référence</i> : Aucun (fixer un niveau de référence)		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars É.-U.)
naturelle et de dangers liés aux changements climatiques (Niveau de référence : 37 %, niveau cible : 0 %)	Données produits par l'Agence égyptienne des affaires environnementales	<i>Niveau cible</i> : 10 systèmes de gestion créés et opérationnels	Ministère de l'agriculture	
3.5 Pourcentage d'utilisation des énergies renouvelables dans la production d'électricité (Niveau de référence : part de 1 %, niveau cible : part de 20 %)	Rapports nationaux sur la communication Ministère de l'électricité	Produit 2.2. Mesures d'adaptation climatique en vigueur pour protéger les communautés vulnérables contre la hausse du niveau de la mer et d'autres formes de risques climatiques	Secteur privé Organisations communautaires	
3.6 Réduction de l'augmentation attendue des émissions de gaz à effet de serre (GES) (Niveau de référence : 272 millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (2013), niveau cible : 269 millions)	Institut des ressources mondiales	Élaboration d'un plan intégré de gestion des zones côtières et mesures de protection des littoraux pour la côte septentrionale ; Cadre intégré 5.2 et 5.4 <i>Niveau de référence</i> : 0 (fixer un niveau de référence) <i>Niveau cible</i> : 1 plan	Populations autochtones FEM	
3.7 Utilisation de substances à potentiel de destruction de l'ozone – volume de substances PDO éliminées (Niveau de référence : 386,27 tonnes de potentiel de destruction de l'ozone, niveau cible : 251,08 tonnes (35 % de réduction par rapport au niveau de référence))	Rapports de la Convention sur la diversité biologique Ministère des ressources en eau et de l'irrigation Ministère de l'éducation	Nombre de bouées et autres équipements de suivi océanographique déployés pour appuyer les systèmes d'alerte précoce ; Cadre intégré 5.4.1 <i>Niveau de référence</i> : 0 (fixer un niveau de référence) <i>Niveau cible</i> : 1 bouée et un système de suivi	Fonds mondial pour le climat Laboratoires d'idées Ministère de l'environnement	
3.8 Nombre de personnes par zone habitée (Niveau de référence : 1 163 per km ² , niveau cible : 1 119 per km ²)		Produit 2.3. Application des conventions internationales et compte rendu d'application Production périodique de rapports gouvernementaux et mise en conformité avec les conventions environnementales internationales sur la biodiversité et les changements climatiques <i>Niveau de référence</i> : 3 rapports nationaux sur la communication et 5 rapports nationaux sur la biodiversité	Agence égyptienne pour les affaires environnementales	
3.9 Nombre d'unités nationales dotées des capacités pour mieux mettre en œuvre le plan intégré de gestion des ressources en eau en Égypte (Niveau de référence : 22, niveau cible : 45)		<i>Niveau cible</i> : 2 rapports à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et 1 rapport national sur la biodiversité Suppression du niveau d'émission de substances à PDO <i>Niveau de référence</i> : 386,27 tonnes PDO <i>Niveau cible</i> : 60,89 tonnes PDO (projets PNUD)		
3.10 Nombre d'écoles et de communautés locales participant à des programmes non formels d'éducation environnementale et de sensibilisation (Niveau de référence : 20, niveau cible : 60)				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars É.-U.)
Cadre intégré :				
3.11 Émissions annuelles totales de dioxyde de carbone		Produit 2.4. Moyens de subsistance des communautés locales renforcés dans les zones protégées		
3.12 Nombre d'hectares de terres qui sont gérés de manière durable dans le cadre d'un régime de préservation sur site, et/ou mécanisme d'accès et/ou de partage des bénéfices		Nombre de zones protégées utilisant la méthode de gestion des ressources naturelles à l'échelon local <i>Niveau de référence</i> : 1 dans la zone projetée <i>Niveau cible</i> : Gestion des ressources naturelles à l'échelon local adoptée dans 5 zones protégées		
3.13 Taux de mortalité lié aux risques naturels		Nombre d'emplois et de moyens de subsistance créés par les services de gestion des ressources naturelles et des écosystèmes, au moins 40 % pour les femmes <i>Niveau de référence</i> : 10 000 (4 000 femmes et 6 000 hommes) <i>Niveau cible</i> : 50 000 (20 000 femmes)		
3.14 Pertes économiques liées aux risques naturels (notamment risques géophysiques et liés au climat) en part du produit intérieur brut				
Priorité ou objectif du pays : Stratégie nationale d'autonomisation des femmes 2030				
Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) faisant intervenir le PNUD :				
Domaine de réalisation 4. En 2022, les femmes contribuent pleinement au développement de l'Égypte et tous les droits des femmes et des filles prescrits dans la Constitution sont respectés et protégés et ne font l'objet d'aucune discrimination (objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 8 et 16).				
Réalisation correspondante du plan stratégique(2018-2021) :				
Réalisation 4 : des progrès plus rapides sont réalisés dans le sens de la réduction des inégalités entre les sexes et de l'autonomisation des femmes.				
4.1 Rang de l'Égypte sur l'indice mondial des disparités entre hommes et femmes du Forum économique mondial (Niveau de référence : 132/144 (0,614), niveau cible : 124 (2022))	Rapports de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Produit 3.1 Mettre en œuvre un soutien à la stratégie nationale pour les femmes 2030, et renforcer les capacités du CNF	Conseil national des femmes Organismes des Nations Unies	Ressources ordinaires : 0 Autres ressources : 26 600
4.2 Pourcentage de femmes à des postes d'encadrement de niveau supérieur dans le secteur public (ventilé par âge et par profession) ; Cadre intégré 4.4 (Niveau de référence : 22,4 (2015), niveau cible : 27 (2022))	Enquête démographique et sanitaire, données officielles de CAPMAS Rapports de l'Institut national de la santé	Stratégie de communication adoptée pour compléter et appuyer le soutien à la Stratégie nationale pour les femmes 2030 <i>Niveau de référence</i> : Aucune <i>Niveau cible</i> : Stratégie de communication élaborée et opérationnelle	Prestataires de soins de santé Organisations de la société civile	
4.3 Pourcentage de femmes au Parlement (Niveau de référence : 15, niveau cible : 35 (2022))	Données du Parlement	Nombre de membres du personnel du CNF formés aux outils et approches de sensibilisation et de suivi ; Cadre intégré 4.3 <i>Niveau de référence</i> : Formation préalable reçue par l'Unité des communications du CNF <i>Niveau cible</i> : Les capacités de l'Unité des communications sont enrichies et des produits de communication innovants sont élaborés et diffusés	Médias	
4.4 Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans qui se sont mariées avant 18 ans (Niveau de référence : 17,4 millions)				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars É.-U.)
(2014), niveau cible : 8,7 millions (2022)		Stratégie convenue pour introduire des statistiques tenant compte des disparités entre les sexes, assurant la ventilation par sexe et par âge dans tous les secteurs ; Cadre intégré 4.1		
4.5 Pourcentage de femmes déjà mariées et âgées de 15 à 19 ans qui ont été circoncises (MGF/C) (Niveau de référence : 87,6 (2014), niveau cible : 55 (2022))		<i>Niveau de référence</i> : Systèmes en vigueur pour collecter et suivre les données tenant compte des disparités entre les sexes		
4.6 Pourcentage de femmes déjà mariées et âgées de 15 à 49 qui ont subi des violences physiques commises par leurs époux ; Cadre intégré 4,3 (Niveau de référence : 25,2 (2014), niveau cible : 12,6 (2022))		<i>Niveau cible</i> : Une stratégie est formulée avec les ressources adéquates		
4.7 Pourcentage de femmes détenant un compte bancaire (Niveau de référence : 9,3 (2014), niveau cible : 18 (2022))		Produit 3.2 Soutenir la mise en œuvre d'un pilier économique relatif aux femmes dans la Stratégie nationale pour les femmes		
4.8 Pourcentage de femmes possédant des terres agricoles (Niveau de référence : 5,2, niveau cible : 10 (2022))		Participation des femmes à la vie active <i>Niveau de référence</i> : 25 %		
4.9 Participation économique des femmes (Niveau de référence : 23 %, niveau cible : 25 % (2022))		<i>Niveau cible</i> : À déterminer		
4.10 Nombre de femmes propriétaires d'une entreprise (Niveau de référence : 2 %, niveau cible : 7 % (2022))		Nombre de systèmes en vigueur pour renforcer les moyens de subsistance et le bien-être économique des femmes <i>Niveau de référence</i> : Système à évaluer		
Cadre intégré :		<i>Niveau cible</i> : 5 systèmes en vigueur et déployés		
4.11 Écart de salaire entre les hommes et les femmes		Produit 3.3 Le système de lutte contre les violences à l'égard des femmes est renforcé		
4.12 Écart d'accès au crédit entre les hommes et les femmes		Réduction de la prévalence des mutilations génitales féminines, par classe d'âge (0-19 ans) <i>Niveau de référence</i> : 61 %		
		<i>Niveau cible</i> : 50 %		
		Système en vigueur pour lutter contre les violences à l'égard des femmes handicapées (programme conjoint) ; Cadre intégré 4.2.1 <i>Niveau de référence</i> : Aucun (établir un niveau de référence)		
		<i>Niveau cible</i> : Système en vigueur et opérationnel		